



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

divorce

Question écrite n° 95995

Texte de la question

M. Stéphane Saint-André attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le respect des jugements concernant la garde alternée. De nombreuses familles se retrouvent de plus en plus souvent en difficulté pour faire appliquer les jugements concernant la garde alternée. Les adultes n'arrivant pas à s'entendre sur l'organisation de la garde des enfants, c'est au juge des affaires familiales à rendre une décision. Lorsque ce dernier acte pour une garde alternée, il arrive que le père ou la mère des enfants ignore le jugement. Cela cause des dommages considérables sur les enfants, mais également sur le parent privé de son droit de garde. Il lui demande si des mesures peuvent être envisagées par le Gouvernement afin que les jugements soient mis en application.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Saint-André](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95995

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4387

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)